

**COLLEGE ELSA TRIOLET DE VARENNES SUR SEINE**  
**MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 FEVRIER 2015**  
**RELATIVE A L'ENVELOPPE DE LA DHG**

Informé de la DHG accordée à l'établissement pour l'année scolaire 2014-2015 et de la répartition proposée par Mme la Principale, le Conseil d'Administration du Collège Elsa Triolet de Varennes sur Seine constate que :

- La DHG prévisionnelle attribuée est de 610,5 h pour 517 élèves répartis en 20 classes + 21 heures pour 1 ULIS.
- L'effectif prévu des classes de 4<sup>e</sup> est de 27/28 !
- 10,5 h de cette DHG sont en fait des indemnités pour mission particulières (IMP) !
- La DHG (hors ULIS et hors IMP) est donc de 600 h, soit un coefficient H/E prévu de 1,160 c'est à dire une diminution de 0,026 !

Il y a quatre ans il était à la même époque de 1,225, ce qui aujourd'hui correspondrait à une DHG de 633 h. C'est dire qu'il n'y a aucune amélioration des moyens attribués à l'établissement.

**Le Conseil d'Administration n'accepte pas que la priorité à l'éducation affichée il y a trois ans par le gouvernement ne se traduise pas dans les faits au niveau du collège.**

**Il demande donc :**

- que la DHG soit augmentée, pour permettre une réelle amélioration des conditions d'enseignement : Baisse des effectifs en 4<sup>e</sup> en anglais et possibilité de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques permettant la réussite de tous les élèves, notamment en Sciences.

**Une enveloppe supplémentaire de 16,5 heures serait nécessaire pour permettre l'ouverture d'un groupe supplémentaire en Anglais sur le niveau 4<sup>e</sup> et le dédoublement des cours de Sciences (Technologie, Sciences Physiques et SVT) sur les niveaux 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.**

- que les indemnités pour missions complémentaires soient transformées en heures de décharge et intégrées au service des personnels concernés.